



7^{ème} JOURNEE AUTOMNALE DE L'AGC 86
Samedi 28 novembre 2009 Circuit du Val de Vienne



L'AGC 86 organise le samedi 28 novembre 2009 une journée d'essais libres sur le circuit du Val de Vienne réservée à tous les véhicules sportifs de collection et de prestige **sans distinction de marques, exceptés les monoplaces et les cabriolets sans arceaux.**

La participation à cette manifestation est subordonnée à l'acceptation du règlement ci-dessous ainsi qu'à l'acquiescement des frais d'inscription, lesquels sont à adresser à l'AGC 86 (voir ci-dessous) avant le **10 novembre 2009**. Un courrier de confirmation précisant le planning de la journée sera adressé vers le 20 novembre à chacun des participants retenus. Les inscriptions sur place ne seront acceptées que dans la limite des places restant disponibles. En cas de dépassement des capacités de d'accueil fixées par homologation de la piste du circuit, préférence sera donnée aux véhicules les plus anciens ainsi qu'aux véhicules d'exception.

REGLEMENT ET BULLETIN D'INSCRIPTION

- 1- La manifestation est ouverte à tous les véhicules sportifs de collection et de prestige sans distinction de marque, **exceptés les monoplaces et les cabriolets non munis d'arceau de sécurité**
- 2- Seules les personnes ayant acquitté leur droit d'inscription et accepté le présent règlement pourront prendre part à la manifestation.
- 3- L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule jugé non conforme aux dispositions du contrôle technique et à la réglementation en vigueur.
- 4- Chaque conducteur doit présenter aux organisateurs son permis de conduire valide, le certificat d'immatriculation du véhicule, ainsi qu'une attestation d'assurance en cours de validité.
- 5- Le nombre de personnes à bord du véhicule, pilote inclus, est limité à deux. **Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas admis à bord des véhicules sur le circuit.**
- 6- Pour prendre la piste le pilote et son passager doivent porter un casque et avoir bouclé leur ceinture de sécurité.
- 7- Seule(s) la (les) personne(s) désignée(s) comme conducteur(s) sur le bulletin d'inscription est (sont) autorisé(s) à conduire le véhicule sur la piste.
- 8- La participation au(x) briefing(s) est obligatoire.
- 9- Chaque conducteur s'engage à se conformer aux instructions du directeur de la piste et à respecter les drapeaux et signaux des commissaires.
- 10- Toute conduite jugée dangereuse sera sanctionnée par une exclusion immédiate.
- 11- Tous les véhicules doivent être munis d'un récipient récupérateur des vapeurs d'huile. Sur les véhicules à moteur Alpine 1600cc, les jauges à huile doivent être attachées.
- 12- En cas de fuite importante (huile, eau, carburant), le conducteur doit **s'arrêter immédiatement et attendre l'arrivée du véhicule de dépannage du circuit.**
- 13- L'AGC86 décline toute responsabilité concernant les dommages causés à la piste et aux installations du circuit. L'auteur des dégradations éventuelles porte seul la responsabilité de ses actes, et la signature du présent règlement tient lieu de décharge vis-à-vis des organisateurs.
- 14- L'AGC 86 décline toute responsabilité en cas de vol d'objets dans les stands, dans les véhicules, et d'une manière générale dans l'enceinte du circuit durant toute la durée de la manifestation.

Lu et approuvé

Signature

CONDITIONS

Journée circuit + 1 repas par véhicule 100€.....x.....soit.....€
Repas supplémentaire 20€ par personne.....x.....soit.....€
TOTAL.....€

NOM.....PRENOM.....
ADRESSE.....
CODE POSTAL.....VILLE.....
CLUB.....VEHICULE.....ANNEE.....
IMMATRICULATION.....ASSURANCE.....

PARRAINE PAR : Mr..... *MOREAU Guy* **MEMBRE AGC 86**

Prière d'adresser le **présent bulletin signé et un chèque à l'ordre de AGC** à Bruno GUYON 27, rue de la Futaie, 86240 SMARVES ☎05.49.42.40.89 ou 05.49.52.12.44 ou 06.07.19.73.86

AVANT LE 10 NOVEMBRE 2009.